

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC13

présenté par

M. Fuchs, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« , Radio France et France Médias Monde »

les mots :

« et Radio France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence ayant pour objet de tirer les conséquences d'un retrait de la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.